



Zone de Secours Hesbaye

Rue Joseph, 65

4280 HANNUT

Tél.: 019/60.54.20

Email: info@pompiershesbaye.be

Site : <http://www.pompiershesbaye.be>

APPEL A CANDIDATURES

La Zone de Secours Hesbaye

par décision du Conseil du 22 septembre 2022 et dans le respect des dispositions de l'A.R. du 23 août 2014 relatif au statut administratif du personnel ambulancier non pompier des zones de secours.

procède au recrutement :

d'ambulanciers non pompiers *volontaires* – secouristes ambulanciers,

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- 1° : Être Belge ou citoyen d'un autre Etat faisant partie de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse ;
- 2° : Être âgé de 18 ans au minimum ;
- 3° : Avoir une conduite conforme aux exigences de la fonction visée. Le candidat fournit un extrait de casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- 4° : Jouir des droits civils et politiques ;
- 5° : Satisfaire aux lois sur la milice ;
- 6° : Être titulaire du permis de conduire B ;
- 7° : Être détenteur du brevet d'aide médicale urgente de secouriste ambulancier ;



La condition 7 doit être remplie à la fin du stage de recrutement.



1. Conditions de recrutement :

L'acte de candidature doit être accompagné des documents suivants :

- une lettre de motivation dûment signée ET datée;
- un curriculum vitae détaillé;
- un extrait du casier judiciaire délivré dans un délai de trois mois précédant la date limite de dépôt des candidatures ;
- le brevet d'aide médicale urgente de secouriste ambulancier si le candidat le possède déjà (condition 7) ;
- tous autres documents jugés pertinents par le (la) candidat(e), étayant qu'il (elle) correspond aux descriptifs de fonction ;
- copie du permis de conduire B ;
- copie de la carte d'identité (recto-verso) ;

Sous peine de nullité, les candidatures doivent être :

- soit adressées par courrier recommandé au siège de la Zone de secours, à l'attention du service de gestion des ressources humaines, rue Joseph Wauters, 65 à 4280 Hannut, **au plus tard le 12 décembre 2022, à minuit**, le cachet de la poste faisant foi ;
- soit envoyées par mail, à l'adresse suivante : grh@pompiershesbaye.be (service de gestion des ressources humaines), **au plus tard le 12 décembre 2022, avant 16h00**.

2. Publication

L'appel est publié au moins trente jours calendriers avant la date limite d'introduction des candidatures

- ✓ par note de service affichée dans les postes de la zone et par courrier électronique aux membres opérationnels de la zone de secours ;
- ✓ sur le site internet de la zone ;
- ✓ sur le site du Forem ;
- ✓ sur le site internet de la Direction générale de la Sécurité civile du SPF Intérieur ;
- ✓ sur le site internet et dans les bulletins communaux des 13 communes de la zone de secours,
- ✓ communiqué, pour publication, à l'École du Feu de la Province de Liège

3. Composition du jury

Le jury est chargé de l'organisation matérielle de l'épreuve. Il est composé de la manière suivante:

- De deux Officiers de la Zone de secours Hesbaye ;
- De l'agent en charge de la gestion des ressources humaines ;
- D'un délégué par organisation syndicale représentative dans la zone, membre observateur.

Règlement d'épreuve

Par décision Conseil du 22 septembre 2022 et après avoir délibéré, fixe comme suit le règlement de l'épreuve relative au recrutement d'ambulanciers non pompiers volontaires au sein de la Zone de secours Hesbaye (Province de Liège) ainsi que les modalités pratiques d'introduction de la candidature.

La description des fonctions, le cadre de travail et les conditions de travail sont détaillés dans l'appel à candidatures pour la fonction susvisée.

La fonction est ouverte aux hommes et aux femmes.

4. Epreuve de sélection – concours :

Le recrutement est subordonné à la réussite d'un concours et d'un examen médical éliminatoire, tel que précisé dans le code du Bien-être au travail (I/4—25 et-26).

Le concours consiste en un entretien oral destiné à évaluer la motivation, l'engagement/la disponibilité et la conformité du candidat avec le descriptif de fonction et la zone.

Les candidats sont admis au stage de recrutement par le conseil dans l'ordre de classement au concours. Pour être déclaré lauréat, le candidat doit obtenir au moins 60 % au concours.

Le stage de recrutement débute le jour de l'entrée en service

A l'issue du stage et si l'évaluation est favorable, le stagiaire volontaire est nommé pour une période de six ans, renouvelable.

Pour être nommé, le stagiaire doit détenir, à la fin du stage de recrutement :

- 1° être titulaire du brevet ambulancier ;
- 2° un badge valable visé à l'article 24 de l'arrêté royal du 13 février 1998 relatif aux centres de formation et de perfectionnement des secouristes-ambulanciers.
- 3° une preuve d'aptitude médicale visé à l'article 43, 6° de l'arrêté royal du 23 mars 1998 relatif au permis de conduire.

L'agent nommé devra, aussi longtemps qu'elles seront nécessaires à l'exercice de ses fonctions, remplir les conditions de maintien, permis, brevets et badges énoncés dans le présent appel à candidatures.

Les candidats ayant réussi le concours et qui ne seraient pas placés en position utile verront leur candidature versée dans une réserve de recrutement, pour une période de deux ans, conformément à l'article 11 in fine de l'A.R. du 23/08/2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours.

En annexe : le descriptif de fonction des secouristes ambulanciers et le profil de compétences.

Toute information complémentaire peut être obtenue en contactant le service de gestion des ressources humaines, Madame SARTON L. (019/600 262 ou grh@pompiershesbaye.be).

	<h2 style="color: blue; text-decoration: underline;">Description de fonction</h2> <h3 style="color: blue;">Secouriste - ambulancier</h3> <p style="color: blue;">(cadre opérationnel)</p>
	<p>Cette fonction est en principe associée au cadre de base, cadre moyen ou lieutenant.</p> <p>La zone prévoit cette fonction en fonction de son analyse des risques.</p> <p>Il est toutefois possible que, dans certaines zones, l'ambulancier entré en service n'effectue aucune tâche opérationnelle de sapeur-pompier et n'ait pas un grade de pompier. (AR 23/08/2014)</p>
<p>Description</p>	<p>Le secouriste-ambulancier est un maillon important de la chaîne de l'aide médicale urgente. Il travaille dans une équipe restreinte. Dans le cadre de son travail, il est à même de réagir de manière dynamique et indépendante. Il fait preuve d'empathie et accorde une attention particulière à l'hygiène et à la prévention médicale.</p> <p>A titre préparatoire, le secouriste-ambulancier est chargé de l'entretien des ambulances. Il veille quotidiennement à ce que l'inventaire soit en ordre, et le complète le cas échéant. Il est également en contact étroit avec le responsable du matériel afin de disposer à tout moment d'un stock de matériel suffisant.</p> <p>Le secouriste-ambulancier est mobilisé dans le cadre des urgences médicales et de l'assistance aux services d'incendie lors d'interventions lourdes. Il joue ainsi un rôle crucial dans le fonctionnement opérationnel des services d'incendie et de l'aide médicale urgente dans la zone.</p> <p>Le secouriste-ambulancier transporte non seulement la victime, mais il la traite également selon ses connaissances et compétences, et il transfère des informations très importantes du lieu du sinistre vers l'hôpital. Etant donné qu'il est souvent en contact avec le citoyen en détresse, mais également avec des médecins et infirmiers d'autres institutions, il est également la carte de visite de la zone et fait preuve de compréhension et de tact en toutes circonstances.</p> <p>Le secouriste-ambulancier veille à se recycler en permanence et il se tient informé des nouvelles méthodes de travail et directives.</p>

	Le secouriste-ambulancier s'informe en continu du nouveau matériel utilisé dans les ambulances.	
Tâches-clés et domaines d'activité	Pour la fonction de secouriste-ambulancier, il est renvoyé au profil de compétences rédigé par le SPF Santé publique.	
	<p>La description de fonction pour les parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Place dans l'organisation • Eléments de réseau • Autonomie • Situations et conditions de travail <p>est disponible dans la description de fonction connexe ou selon les dispositions de l'arrêté royal du 19 avril 2014 relatif au statut du personnel opérationnel des zones de secours, à l'exception des ambulanciers non-pompiers (AR 23/08/2014)</p>	
Situations et conditions de travail	Diplôme, brevet, certificat, ...	Obtention et maintien du brevet d'ambulancier (AR 13/02/1998) Conditions AR 23/08/2014
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de temps de travail irréguliers • Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et la nuit • Les rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes possibles • Charge psychologique possible

Profil de compétence du secouriste-ambulancier

1. S'engager dans un développement personnel et professionnel

« Etre acteur de sa formation, se construire en tant que professionnel autonome et responsable afin de promouvoir la qualité de la pratique professionnelle »

Exemples d'indicateurs

1.1 Construire et développer son projet professionnel

- ✚ Identifier ses capacités : connaissances, savoir-faire, attitudes, compétences
- ✚ Partager ses objectifs avec les professionnels et les formateurs
- ✚ Ajuster ses objectifs d'apprentissage
- ✚ Construire et actualiser ses connaissances professionnelles
- ✚ Chercher les situations d'apprentissage adéquates pour progresser
- ✚ Se questionner et questionner de manière pertinente, chercher à comprendre
- ✚ Faire preuve d'initiative

1.2 Analyser sa pratique professionnelle

- ✚ S'auto-évaluer régulièrement
- ✚ Réaliser l'analyse de sa pratique avec les professionnels, les formateurs
- ✚ Comparer sa pratique aux critères de qualité validés
- ✚ Juger de la pertinence de ses choix d'actions et stratégies
- ✚ Identifier ses connaissances, compétences, attitudes mobilisées dans l'action
- ✚ Nommer les aspects de sa pratique à améliorer

1.3 Ajuster sa démarche

- ✚ Visualiser la tâche dans son ensemble
- ✚ Imaginer différentes façons de procéder
- ✚ Anticiper la marche à suivre
- ✚ S'adapter à l'évolution de la situation clinique du patient, au contexte, aux modifications qui surviennent en cours d'action
- ✚ Ajuster ses actions de manière pertinente

1.4 Gérer ses émotions, attitudes

- ✚ Identifier et exprimer ses émotions, son stress, ses sentiments
- ✚ Reconnaître les manifestations de ses réactions affectives en cours d'action
- ✚ Chercher à identifier les causes et conséquences de ses réactions affectives
- ✚ S'adapter émotionnellement dans l'action
- ✚ Adopter une attitude qui désamorce l'agressivité ou la violence ✚

Garder son calme et ses moyens en situation aiguë

- *Respect mutuel*
- *Etre attentif aux émotions de ses collègues*

2 Exercer son jugement clinique

« Exercer son jugement clinique afin d'établir les besoins en santé de la victime et proposer des interventions appropriées »

Exemples d'indicateurs

2.1 Recueillir les données

- ✚ Recueillir les données adéquates dans le respect des principes professionnels éthiques et déontologiques
- ✚ Sélectionner les sources d'information variées et pertinentes
- ✚ Utiliser les moyens adéquats de recueil des données
- ✚ Juger de la qualité, de la pertinence et de la valeur de l'information et de sa source
- ✚ Identifier les ressources de la victime
- ✚ Rechercher un complément d'information en cas de doute
- ✚ Déceler les signes cliniques et para-cliniques afin de déterminer le degré d'urgence de la situation
- ✚ Reconnaître les facteurs de risque pouvant influencer la situation
- ✚ Actualiser les données

2.2 Identifier les problèmes et les actions adéquates

- ✚ Assurer la sécurité pour lui, la victime et l'entourage

- ✚ Réaliser une analyse globale dans un délai de temps compatible avec la situation
- ✚ En fonctions des paramètres vitaux recueillis, accomplir les gestes adéquats
- ✚ Expliquer les liens entre les données
- ✚ Argumenter les priorités
- ✚ Anticiper les problèmes
- ✚ Évaluer la nécessité de support complémentaire

2.3 Évaluer la démarche et les résultats des interventions

- ✚ Évaluer de manière continue la situation et les interventions déjà posées
- ✚ Comparer les résultats obtenus aux résultats attendus
- ✚ Proposer les ajustements adéquats en cours d'action et après

En cas de nécessité, le point de référence est la CS 112

3. Établir une communication et une collaboration professionnelles

« Établir une communication professionnelle avec la victime, l'équipe et les différents intervenants »

Exemples d'indicateurs

3.1 Établir une relation

- ✚ *Avoir la connaissance des droits du patient*
- ✚ *Créer un climat propice à la communication et à la confiance mutuelle*
- ✚ *Adopter une attitude qui facilite la communication*
- ✚ *Pratiquer l'écoute active*
- ✚ *Aider à l'expression des émotions, des sentiments et des besoins*
- ✚ *Considérer les besoins de la victime*
- ✚ *Impliquer la victime dans les soins*
- ✚ *Mettre à profit les ressources de la victime*
- ✚ *Respecter la victime en tant que personne*
- ✚ *Anticiper les réactions affectives*
- ✚ *Chercher à connaître, au-delà des manifestations affectives, ce que les personnes pensent ou comprennent*
- ✚ *Anticiper tout risque de violence ou d'agressivité*
- ✚ *Désamorcer le stress, l'agressivité ou la violence de la victime ou des accompagnants*

3.2 Informer et conseiller la victime et les personnes concernées

- ✚ *Informer de façon claire, précise et adéquate*
- ✚ *Expliquer toute action à la victime ainsi qu'aux personnes concernées*
- ✚ *Utiliser des moyens de communication pertinents*
- ✚ *Utiliser un langage verbal et non-verbal adéquat*
- ✚ *Mettre en évidence les ressources et aptitudes de la victime et des personnes concernées*
- ✚ *Susciter la participation de la victime et des personnes concernées*

- ✚ Vérifier le niveau de compréhension de la victime et des personnes concernées

3.3 Travailler en équipe pluridisciplinaire

- ✚ Situer et identifier les fonctions et les responsabilités des différentes disciplines intervenantes
- ✚ Travailler en bonne collaboration et coordination avec les autres disciplines
- ✚ Mettre à profit l'expérience et l'expertise des membres de l'équipe
- ✚ Solliciter les autres professionnels à bon escient
- ✚ Susciter la participation, la réflexion, l'expression, la remise en question dans le but de maîtriser la situation
- ✚ Écouter les besoins et demandes des pairs
- ✚ Se montrer disponible
- ✚ Analyser collectivement le travail (débriefing)
- ✚ Favoriser la prise de décision collective
- ✚ Collaborer aux actes diagnostiques et thérapeutiques avec le médecin et/ou l'infirmier
- ✚ Respecter les consignes données par les personnes plus compétentes pour la discipline 2

3.4 Transmettre les informations orales et écrites

- ✚ Transmettre les informations relatives au bilan primaire, secondaire et évolutif
- ✚ Transmettre les données de manière structurée
- ✚ Transmettre les informations requises aux professionnels concernés dans les délais
- ✚ Utiliser un langage professionnel
- ✚ Respecter la confidentialité, les dimensions éthiques et déontologiques

4. Réaliser les prestations de soins

« Réaliser les prestations de soins, et participer à la gestion du matériel »

Exemples d'indicateurs

4.1 Réaliser les prestations de soins

- ✚ *Respecter la pudeur et l'intimité de la victime*
- ✚ *Respecter le confort, le bien-être de la victime*
- ✚ *Respecter les principes éthiques, déontologiques et légaux*
- ✚ *Appliquer les mesures de prévention et de contention*
- ✚ *Respecter les règles d'hygiène et d'asepsie*
- ✚ *Observer les règles de sécurité et d'intervention*
- ✚ *Appliquer les procédures et les ordres permanents*
- ✚ *Initier les soins liés aux fonctions vitales en attendant l'intervention du médecin ou de l'infirmier*
- ✚ *Agir avec efficacité*
- ✚ *Réaliser les soins conformément aux pratiques enseignées*
- ✚ *Appliquer les mesures d'ergonomie et de manutention*
- ✚ *Maîtriser le fonctionnement des appareillages de diagnostic, de monitoring et de traitement*
- ✚ *Utiliser les logiciels informatiques liés à la gestion de l'intervention*

4.2 Participer à la gestion du matériel

- ✚ *Vérifier le fonctionnement du matériel*
- ✚ *Veiller à la disponibilité immédiate du matériel nécessaire en situation urgente*
- ✚ *Choisir le matériel et les moyens adaptés*
- ✚ *Utiliser le matériel avec efficacité (= doelmachtigheid)*
- ✚ *Participer à l'entretien et au rangement du matériel*

5. Participer au développement de la profession

« Promouvoir le développement de la profession par l'utilisation d'une démarche de questionnement et l'intégration dans la pratique professionnelle »

Exemples d'indicateurs

- ✚ *S'ouvrir aux idées nouvelles, changements, améliorations*
- ✚ *Poser et se poser des questions pertinentes en relation avec*
 - *l'identité professionnelle*
 - *la profession de secouriste-ambulancier*
 - *la pratique professionnelle*
 - *le contexte professionnel, socioculturel, administratif et juridique*
 - *participer aux études et initiatives professionnelles*

6. Déontologie.

DÉONTOLOGIE DES SECOURISTES-AMBULANCIERS

6.1. Dispositions générales

L'exercice de la profession de secouriste-ambulancier est au service de l'être humain. Le secouriste-ambulancier prodigue ses soins hors des considérations d'âge, de race, de sexe, de croyance, de culture, de nationalité et de politique. Il respecte la personne, promeut la santé et participe à sa restauration. En collaboration avec l'équipe médico-infirmière, il soulage la souffrance, accompagne le mourant, sa famille et ses proches et le processus de deuil.

Quelle que soit l'intégrité physique, psychique ou sociale de la personne humaine, cette dernière sera toujours digne des soins du secouriste-ambulancier.

Pour toute personne juridiquement capable, le secouriste-ambulancier oeuvrera pour faire respecter sa volonté. En cas d'incapacité juridique du bénéficiaire de soins, il agira selon sa conscience en tenant compte de la législation en vigueur.

6.2. L'exercice de la profession de secouriste-ambulancier

Le secouriste-ambulancier dispense des soins en accord avec les normes de la profession, en se maintenant à jour et en développant ses connaissances professionnelles.

Le secouriste-ambulancier dispense ses soins répondant aux besoins des patients dans le cadre spécifique de l'aide médicale urgente.

Le secouriste-ambulancier doit refuser l'exécution d'un acte infirmier ou médical s'il estime ne pas être suffisamment compétent ou qualifié. Dans ce cas, il doit signifier son refus et les motifs de sa décision aux demandeurs.

Dans l'exercice de sa profession, le secouriste-ambulancier fait preuve d'une pratique qui honore sa profession et contribue à son amélioration.

Le secouriste-ambulancier s'efforce de participer au développement des connaissances. Le secouriste-ambulancier prend soin de sa propre santé et veille à l'amélioration des conditions de travail permettant de rencontrer les objectifs de la profession. Il s'efforce de s'engager professionnellement.

6.3. Le secouriste-ambulancier, le bénéficiaire de soins, sa famille et ses proches

Le secouriste-ambulancier respecte la législation relative aux droits des patients ; il est lié par les obligations résultant de la protection de la vie privée, du secret professionnel et du devoir de discrétion.

Dans l'exercice de sa profession, le secouriste-ambulancier œuvre au respect des droits, des valeurs, de la dignité et des convictions du patient.

Le secouriste-ambulancier s'assure de la continuité des soins et de la transmission des données aux autres professionnels de la santé.

Le secouriste-ambulancier informe le patient, si nécessaire en concertation avec le médecin et l'infirmier. Avec son accord, quand il est possible, il informe son entourage.

6.4. Les relations entre collègues

Le secouriste-ambulancier fait bénéficier ses collègues de ses compétences et de son expérience professionnelle.

Il confronte régulièrement son point de vue à celui de ses collègues.

Le secouriste-ambulancier ne peut jamais transmettre une tâche à un collègue avec l'intention de fuir ses propres responsabilités.

Le secouriste-ambulancier soutient la confiance du patient envers ses collègues.

Le secouriste-ambulancier crée un environnement propice à l'apprentissage des stagiaires en formation dans le cadre de l'aide médicale urgente qui lui sont confiés. Il leur délègue des tâches en rapport avec leur formation. Il les aide à développer leurs compétences et leur autonomie.

6.5. Les relations avec les autres professionnels de la santé

Dans l'intérêt du patient, le secouriste-ambulancier collabore avec les autres professionnels de la santé.

Le secouriste-ambulancier promeut activement la collaboration interdisciplinaire dans le cadre de l'aide médicale urgente, indispensable pour une prise en charge optimale du patient.

Dans cet esprit, il s'efforce de participer aux réunions interdisciplinaires auxquelles il est convié.

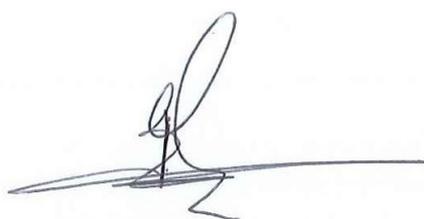
Le secouriste-ambulancier respecte la relation entre le patient et les autres professionnels de la santé.

6.6. Rôle du secouriste-ambulancier dans la collectivité

Le secouriste-ambulancier aura toujours à coeur d'utiliser de façon optimale et rationnelle les ressources mises à sa disposition par la société dans le cadre des différentes contraintes budgétaires et légales.

Pour le Conseil de zone,

Major M. DUVIVIER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop at the top and a horizontal line extending to the right.

Commandant de zone

E. DOUETTE

A handwritten signature in blue ink, featuring a large loop at the top and a diagonal line extending downwards to the right.

Président